

# CONTRAT D'INSCRIPTION MODULES

(MERCI DE REMPLIR LES CHAMPS CI-DESSOUS EN LETTRES CAPITALES)

## INFORMATIONS SIGNALÉTIQUES

Nom  Prénom   
Adresse   
Code postal  Ville   
Téléphone (privé)  E-mail   
Date de naissance  Lieu de naissance  Nationalité   
DEMANDEUR D'EMPLOI  NON  OUI (Je joins l'attestation)

## INSCRIPTION AU COURS ET CHOIX DES MODALITÉS DE PAIEMENT

En cas d'étalement de paiement, seul l'acompte valide l'inscription.

MODULE + DATE(S)			
KIT DE MATÉRIEL	<input type="checkbox"/>	€	
ÉTALEMENT PAIEMENT?	<input type="checkbox"/> oui = acompte: €	montant restant: €	<input type="checkbox"/> non = €
TOTAL	€		€

MODULE + DATE(S)			
KIT DE MATÉRIEL	<input type="checkbox"/>	€	
ÉTALEMENT PAIEMENT?	<input type="checkbox"/> oui = acompte: €	montant restant: €	<input type="checkbox"/> non = €
TOTAL	€		€

MODULE + DATE(S)			
KIT DE MATÉRIEL	<input type="checkbox"/>	€	
ÉTALEMENT PAIEMENT?	<input type="checkbox"/> oui = acompte: €	montant restant: €	<input type="checkbox"/> non = €
TOTAL	€		€

MODULE + DATE(S)			
KIT DE MATÉRIEL	<input type="checkbox"/>	€	
ÉTALEMENT PAIEMENT?	<input type="checkbox"/> oui = acompte: €	montant restant: €	<input type="checkbox"/> non = €
TOTAL	€		€

MODULE + DATE(S)			
KIT DE MATÉRIEL	<input type="checkbox"/>	€	
ÉTALEMENT PAIEMENT?	<input type="checkbox"/> oui = acompte: €	montant restant: €	<input type="checkbox"/> non = €
TOTAL	€		€

## ENGAGEMENTS

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et du programme de cours, et je m'engage à souscrire irrévocablement sans réserve ni restriction le montant total du minerval et cela même en cas d'abandon.

J'accepte la prise de photos destinées à documenter la page Facebook et le site internet de BELLE AU QUOTIDIEN ASBL

J'accepte de recevoir des informations concernant l'ASBL BELLE AU QUOTIDIEN.

Fait à  le  en deux exemplaires, chacune des parties ayant reçu le sien.

Pour accord, signature (parent pour l'élève mineur)

Signature du centre de formation

# FICHE MÉDICALE

(MERCİ DE REMPLIR LES CHAMPS CI-DESSOUS EN LETTRES CAPITALES)

## INFORMATIONS SIGNALÉTIQUES

Nom  Prénom

1<sup>ère</sup> personne à contacter en cas de problème

Nom  Téléphone

2<sup>e</sup> personne à contacter en cas de problème

Nom  Téléphone

## INFORMATIONS MÉDICALES

Antécédents médicaux et chirurgicaux

Allergies

Maladie(s) actuelle(s)

Quelque chose de particulier à savoir sur votre état de santé?

Je déclare avoir communiqué au centre de formation tout ce qu'il y a à connaître concernant mon état de santé.

Date

Pour accord, signature (parent pour l'élève mineur)

Les informations recueillies à partir de ces formulaires font l'objet d'un traitement informatique destiné à répondre à votre demande. Elles sont destinées à l'ASBL BELLE AU QUOTIDIEN et ne seront pas conservées au-delà de la durée nécessaire au traitement de votre demande. Le destinataire des données collectées est Dikra Aïssa, directrice de l'ASBL BELLE AU QUOTIDIEN dont le siège social est situé 20 quai du Commerce – 1000 Bruxelles.



**BELLE AU**  
**QUOTIDIEN** asbl

www.belle-au-quotidien.com | Quai du commerce 20 - 1000 Bruxelles  
+32 (0)2 424 10 37 | infos@belle-au-quotidien.com  
Fortis banque - BE07 0016 8180 2366 | BE846.855.926

# CONDITIONS D'INSCRIPTION ET RÈGLEMENT FORMATIONS PAR MODULE

---

## Art. 1.0

Être âgée de minimum 18 ans au 31 décembre de l'année d'inscription pour avoir accès au cours. Les mineurs peuvent suivre nos cours du soir avec l'autorisation des parents.

## Art. 1.1

L'étudiante devra faire preuve de savoir-être et de savoir-vivre vis-à-vis de ses camarades, professeurs, modèles et vis-à-vis de son environnement. L'ASBL se réserve le droit de renvoyer une élève en cas de non-respect de ces règles. La langue parlée à l'école est le français.

### Art. 1.1.1

Après chaque cours, les élèves sont tenues de remettre les locaux en ordre: chaises, déchets éventuels à jeter dans la poubelle, nettoyage des tables, des tâches de cires tombées au sol, des tâches de teinture sur l'évier, nettoyer les miroirs et sièges (pour les élèves de coiffure). Par ailleurs, il est interdit de manger ou boire dans les salles de cours.

### Art. 1.2.2

En cas d'échec à l'examen, l'élève pourra le représenter gratuitement une 2e fois à une session ultérieure. Si l'élève échoue à la 2e session, elle devra recommencer la formation à ses frais pour avoir accès à une 3e session d'examen.

### Art. 1.2.3

En cas d'absence à un cours ou examen, l'élève devra transmettre son certificat médical endéans les 24 heures à l'adresse email suivante: [infos@belle-au-quotidien.com](mailto:infos@belle-au-quotidien.com) sans quoi l'accès au cours/examen à une session ultérieure lui sera refusé.

## Art. 1.2

L'étudiante doit se référer à la liste de matériel établie. Si elle souhaite acheter son matériel à l'école, elle devra le signaler minimum 48 heures AVANT le début de la formation. Par ailleurs, elle ne pourra assister au cours si elle n'est pas en possession totale de son matériel.

### Art.1.2.1

Les élèves sont en tenue de ville lors des cours théoriques et portent un tablier et une paire de chaussures ergonomiques (blanc pour les cours d'esthétique et noir pour les cours de coiffure) lors des cours de pratique.

## Art. 1.3

Un acompte de 50 % doit être réglé afin de valider une inscription à une formation.

## Art. 1.4

L'élève s'engage à souscrire irrévocablement le montant total du minerval sans réserve ni restriction et cela même en cas

d'abandon.

### Art. 1.4.1

Les acomptes et montants des minervaux ne peuvent être remboursés sous aucun prétexte.

### Art. 1.4.2

L'élève qui aurait introduit une demande d'abandon pour motif médical l'empêchant de suivre plus de 30 % du nombre total de jours de la formation pourrait (si c'est justifié par un certificat médical et s'il est en ordre de minerval), la reprendre au même endroit lors d'une des sessions suivantes sans frais supplémentaires de minerval. Dans tous les autres cas, des frais supplémentaires à concurrence de 1/3 du montant total de la formation seront majorés.

### Art. 1.4.3

Dans le cas où l'élève souhaite rompre le contrat d'inscription, la demande d'abandon précisant le motif devra être envoyée par courrier à l'adresse suivante:

BELLE AU QUOTIDIEN ASBL  
Quai du commerce, 20  
1000 BRUXELLES

### Art. 1.4.4

Si lors de la reprise des cours à la session suivante, l'élève abandonne une deuxième fois sa formation, elle ne pourra récupérer les cours manqués à une troisième session et ne sera en aucun cas remboursée.

## Art. 1.5

L'ASBL se réserve le droit de postposer un cours si le minimum d'élèves requis n'est pas atteint. Les élèves en seront avertis au plus tard 24 h avant.

### Art. 1.5.1

Un pourcentage de min. 70 % est requis. En cas de réussite, l'élève recevra une attestation de réussite ou un certificat en fonction de la formation.

RÈGLEMENT MODIFIÉ LE 20/12/18

Pour accord, signature (parent pour l'élève mineur)